

#### LIBERTE EGALITE FRATERNITE DEPARTEMENT DE L'ISERE Mairie de Notre Dame de l'Osier

2024130

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre le 08 Juillet le Conseil Municipal, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alex BRICHET-BILLET, Maire.

Présents: Mr BRICHET- BILLET Alex, Mr CARRIER Michel, Mme LOCATELLI Sandrine, Mr GRIGIS Vincent, Mme RAVIER Marie-Noëlle, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme ODOIX Raymonde, Mme MARTIN Chloé, M. JOUVE Jean-Christophe, Mr. VINSON Denis

Absent et excusé: Mr BARD-SURDON Guillaume

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents: 10

Votants: 10

Date de convocation/ 01/07/2024

Date d'affichage:08/07/2024

# CORRECTIVE DE LA DELIBERATION N° 2024 /06 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire d'apporter des corrections à la délibération 2024/06.

En effet l'attribution des subventions en corrélation avec le budget 2024 se définira comme suit :

| • | ACCA                                 | 250.00 € | cpte 6574  |
|---|--------------------------------------|----------|------------|
| • | AFIPAEIM                             | 150.00 € | cpte 6574  |
| • | ESPACE NATURE ISERE                  | 100.00 € | cpte 6574  |
| • | ESPACE NATURE ISERE (exceptionnelle) | 100.00 € | cpte 6574  |
| • | COOPERATIVE SCOLAIRE                 | 400.00 € | cpte 65737 |
| • | COMITE DES FETES                     | 500.00 € | cpte 6574  |
| • | TERO LOKO                            | 400.00 € | cpte 6574  |
| • | SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES          | 1100,00€ | cpte 6574  |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces attributions et autorise Monsieur le Maire, à signer tout document nécessaire à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire

BRICHET-BILLET

Le Secrétaire de Séance

Michel CARRIER

#### LIBERTE EGALITE FRATERNITE Département de l'Isère

2024/31

#### REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre le 17 septembre le Conseil Municipal, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alex BRICHET-BILLET, Maire.

Présents: Mr BRICHET- BILLET Alex, Mr CARRIER Michel, Mme LOCATELLI Sandrine, Mr GRIGIS Vincent, Mme RAVIER Marie-Noëlle, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme ODOIX Raymonde, Mr. VINSON Denis, Mr BARD-SURDON Guillaume

Absents et excusés : Mme MARTIN Chloé, qui a donné pouvoir à Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia

M. Jean -Christophe JOUVE

Nombre de conseillers en exercice: 11

Présents: 9

Votants: 10

Date de convocation: 11/09//2024

Date d'affichage: 17/09/2024

#### CONVENTION ACCES AUX DECHETERIES

- Considérant la nouvelle règlementation des déchèteries de Saint Sauveur, de Vinay et de Saint-Quentin sur Isère;
- Considérant la mise en place d'un protocole de sécurité simplifié pour les professionnels ;

Mr Le maire expose au conseil qu'il convient de signer une convention entre « SAINT-MARCELLIN VERCORS ISERE COMMUNAUTE » représenté par son président M. De AZEVEDO Frédéric, et la collectivité de NOTRE DAME DE L'OSIER, représentée par son Maire, M. BRICHET-BILLET Alex.

Cette convention, prendra fin le 31 décembre 2027.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la signature de cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Maire

Alex BRICHET-BILLET

Le Secrétaire de Séance

Michel CARRIER



#### LIBERTE EGALITE FRATERNITE Département de l'Isère

2024132

### REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre le 17 septembre le Conseil Municipal, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alex BRICHET-BILLET, Maire.

Présents: Mr BRICHET- BILLET Alex, Mr CARRIER Michel, Mme LOCATELLI Sandrine, Mr GRIGIS Vincent, Mme RAVIER Marie-Noëlle, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme ODOIX Raymonde, Mr. VINSON Denis, Mr BARD-SURDON Guillaume

Absents et excusés : Mme MARTIN Chloé, qui a donné pouvoir à Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia

M. Jean -Christophe JOUVE

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents: 9

Votants: 10

Date de convocation: 11/09//2024

Date d'affichage: 17/09/2024

### CONVENTION CREATION ET GESTION D'UNE BOUCLE CYCLO-TOURISTIQUE

- Vu la demande du Département de L'Isère représenté par Monsieur Jean-Pierre Barbier ;
- Vu le cadre de l'étude pour le jalonnement de six boucles cyclo- touristiques dans le territoire du Sud-Grésivaudan en Isère menée par Le Département de L'Isère

Le Maire de la commune de Notre Dame de l'Osier fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de signer une convention.

En effet la collectivité de Notre Dame de l'Osier est concernée par la boucle N°3 « Circuit aux portes des Chambarans », dont l'itinéraire traverse en partie son domaine, sans toutefois traverser le cœur du village.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Maire Alex BRICHET-BILLET Le Secrétaire de Séance Michel CARRIER

# Notre Dame de l'OSIER

#### LIBERTE EGALITE FRATERNITE Département de l'Isère

2024/33

#### REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre le 17 septembre le Conseil Municipal, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alex BRICHET-BILLET, Maire.

Présents: Mr BRICHET- BILLET Alex, Mr CARRIER Michel, Mme LOCATELLI Sandrine, Mr GRIGIS Vincent, Mme RAVIER Marie-Noëlle, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme ODOIX Raymonde, Mr. VINSON Denis, Mr BARD-SURDON Guillaume

Absents et excusés : Mme MARTIN Chloé, qui a donné pouvoir à Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia

M. Jean -Christophe JOUVE

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents: 9

Votants: 10

Date de convocation: 11/09//2024

Date d'affichage: 17/09/2024

### MODIFICATION DU CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE DETERMINEE POUR AGENT DE SURVEILLANCE ET DE SERVICE DE LA CANTINE SCOLAIRE

Le Maire fait part au conseil municipal qu'il souhaite modifier le contrat de travail de Mme Valérie SATIN qui assure la surveillance et le service de la cantine scolaire.

En effet, les horaires passeront à 13 heures 00 minutes/semaine à partir du 1er octobre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Maire Alex BRICHET-BILLET Le Secrétaire de Séance Michel CARRIER